



PUBLICATION DE LA RECOMMANDATION TECHNIQUE CST-RT-020 PROJECTION CINÉMATOGRAPHIQUE EN PLEIN AIR

Paris, le 13 février 2024 – Les projections en plein air sur un emplacement non spécifiquement aménagé impliquent des conditions particulières pour l’exploitation des œuvres cinématographiques.

Cependant, le respect de l’œuvre cinématographique, d’une part, et celui du spectateur, d’autre part, signifient que la qualité des projections en plein air doit s’approcher de celle décrite dans les normes et règles de bonnes pratiques en vigueur.

Dans cette optique, la CST a rédigé la recommandation technique CST-RT-020. Les évolutions techniques et d’usage ont nécessité une révision du texte.

Durant la consultation publique qui s’est déroulée du 3 juillet 2023 au 2 octobre 2023, cette recommandation technique a bénéficié des retours des professionnels du secteur, ce qui a permis d’affiner la rédaction du texte initialement proposé.

La CST s’est appuyée sur son expertise et celle de ses partenaires, notamment pour les événements qu’elle accompagne :

- Le Cinéma de la Plage au Festival de Cannes
- Le Cinéma en Plein Air de la Villette – Paris

Toutes les recommandations de la CST sont disponibles ici.

Votre Contact

Sébastien Lefebvre – Responsable de la communication
07 48 12 97 82 – slefebvre@cst.fr

À propos de la CST : La Commission supérieure technique de l’image et du son (CST) est la première association de techniciens du cinéma et de l’audiovisuel française. Née en 1944, elle promeut la qualité du geste du technicien et la qualité de la restitution de l’œuvre pour le spectateur. cst.fr